

Communiqué de presse

Le CAF bien ancré dans la région

Bienne, le 20 avril 2010

A deux jours des élections pour la période 2010-2014, le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) dresse un bilan positif de la première législature. La collaboration avec le Conseil du Jura bernois s'est solidement établie et les liens avec la Ville de Bienne, la commune d'Evilard, le Forum du bilinguisme et différents partenaires se sont renforcés. Le CAF donne un visage aux francophones de Bienne ; il leur donne aussi une voix écoutée par le canton et dans la région.

1. Élection des membres biennois du CAF

Les 13 membres biennois du CAF seront élus jeudi 22 avril 2010 par le Conseil de ville de Bienne. Comme le veut le règlement, trois d'entre eux seront proposés par le Conseil municipal, les dix autres étant élus sur proposition des groupes politiques du Conseil de ville. La plupart des membres sortants ont décidé de briguer un nouveau mandat de quatre ans. Le délai de dépôt des listes de candidats a été fixé au 20 avril 2010.

La séance constitutive du nouveau Conseil des affaires francophones aura lieu le mercredi 16 juin 2010. Les membres du Bureau et des sections seront élus à cette occasion, de même que le ou la président-e et le ou la vice-président-e du CAF.

Les deux représentants de la commune municipale d'Evilard au CAF, MM. Daniel Nussbaumer et Marcel Liengme, ont déjà été réélus pour un nouveau mandat par l'assemblée communale d'Evilard, le 7 décembre 2009.

2. Bilan de législature 2006-2010 du CAF

La législature 2006-2010 se terminera le 31 mai 2010. Le CAF dresse un bilan positif de ses quatre premières années d'activités. La masse de travail fournie par le CAF, considérable, s'est accrue au fil des ans. Le CAF s'est peu à peu imposé comme un interlocuteur institutionnel crédible et reconnu au sein de l'administration cantonale et dans la région. La Bienne francophone dispose désormais d'une voix écoutée à Berne. Le CAF et ses membres exercent aussi une fonction représentative : en participant à des manifestations dans toute la région, ils donnent un visage aux francophones de Bienne.

Les relations entre le CAF et le Conseil du Jura bernois (CJB) se sont développées, comme le veut la Loi sur le statut particulier (LStP). Sur la base d'un règlement commun adopté le 28 mars 2007, la collaboration s'est mise en place à plusieurs niveaux : contacts entre les secrétaires généraux, séances communes des sections, assemblées plénières communes. Les deux conseils ont émis plusieurs prises de position conjointes ; ils assument ensemble la coordination scolaire romande et interjurassienne, en dialogue constant avec la Direction de l'instruction publique ; ils favorisent un financement croisé des activités culturelles à Bienne et dans le Jura bernois. Le CAF et le CJB sont ainsi devenus de véritables partenaires.

Les relations entre le CAF, la Ville de Bienne et la commune d'Evilard se sont également développées. Le CAF a pris position sur divers sujets au niveau municipal ; il a participé à la création de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes, dont il

assume le secrétariat administratif. Le CAF, la Ville de Bienne et la commune d'Evilard ont ainsi développé une position commune dans la Question jurassienne.

Le CAF continuera sur cette voie et entretiendra les liens établis avec ses différents partenaires pour affronter les défis de la prochaine législature : étude complémentaire sur les liens entre Bienne et le Jura bernois, bilinguisme de la nouvelle Préfecture de Bienne, rapports avec la Ville de Bienne, réorganisation des sites de la HEP-BEJUNE, Centre de formation professionnelle Berne francophone (CEFF, ex-CPJB), politique culturelle et relations avec l'Office de la culture. Loin de toute politique partisane, le CAF entend poursuivre un travail de fond, pour jouer le rôle d'une plateforme d'information et de défense des intérêts des francophones de Bienne.

Note aux rédactions :

Vous pouvez consulter les documents (communiqués de presse, prises de position du CAF) sur le site Internet : www.caf-bienne.ch .

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:

- Mme Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF : 032 341 86 10 ou 079 209 34 35
- M. David Gaffino, secrétaire général du CAF : 032 323 28 70 ou 078 607 17 65